

CTM du 22 mars 2022

Au menu de ce comité technique ministériel, trois points pour avis :

- Les projets d'arrêtés relatifs aux élections professionnelles 2022,
- le projet d'arrêté restructuration relatif à la réforme de l'ENTE,
- le projet d'arrêté précisant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services des MTE, MCTRCT et MM. Ce dernier point, au regard de la durée des échanges sur les points précédents, a été reporté d'un commun accord à une date ultérieure.

Et un point de débat sans vote, relatif à la présentation du nouveau rapport social unique qui remplace le bilan social ministériel.

Dernier CTM de la mandature du Président Macron La FSU dresse un premier bilan pour notre pôle ministériel !

Ce bilan, on pourrait le résumer ainsi :

- ⊗ **au niveau politique** : une valse de ministres de la transition écologique (pas moins de quatre en cinq ans !) et de petits pas quand la ministre de la cohésion des territoires n'a eu de cesse d'affaiblir la capacité à agir de la transition écologique ;
- ⊗ **moyens** : une baisse forte et continue des effectifs ; Une courbe inversement proportionnel à l'ambition des discours
- ⊗ **missions et organisation** : le premier mot pour caractériser cette période, c'est « démantèlement » ! Et son corollaire « privatisation des politiques environnementales.
- ⊗ **Carrière et rémunérations** : il y a les mauvais coups de cette législature : loi de destruction de la fonction publique, gel du point d'indice, ... et les mauvaises réponses propres au pôle ministériel : absence de revalorisation des quasi-statuts, création de corps d'établissement, RIFSEEP des corps techniques etc...
- ⊗ **Dialogue social** : au-delà de la quantité de réunions, nous recherchons désespérément la qualité.

Vous pouvez retrouver ce bilan de manière plus complète dans la [déclaration liminaire](#) lue en entrée de ce CTM.

Cette déclaration est également l'occasion de pointer les sujets d'actualité.

Les **conséquences de la loi 3DS** sur notre périmètre ministériel ont fait l'objet de plusieurs interventions syndicales. Pour sa part, la FSU est intervenue sur :

- Les conséquences sur le **devenir du réseau routier national**, des DIR et des agent-es concernée-es : nous sommes en attente des suites de la revue des missions qui s'est tenue le 11 mars dernier sur les infrastructures et services de transport. La FSU a interpellé par ailleurs l'administration sur les réponses au coup par coup apportées aux mouvements de grèves dans les DIR ...
- Les conséquences du **transfert de Natura 2000 aux régions** : Le DRH ministériel a indiqué qu'une réunion avec les organisations syndicales était prévue pour le mois de mai, l'évaluation de l'impact par les services étant en cours.
- Les conséquences sur les agences de l'eau de la légalisation des mutualisations en cours.

Sur le **télétravail**, la FSU a exposé les difficultés relatives à sa déclinaison dans les services et les établissements publics, très loin des convictions de la ministre exposées lors de la signature des protocoles ! Elle a insisté sur les enjeux en termes économiques et environnementaux pour les agent-es concerné-es.

La FSU est revenue également sur différents points relatifs à la **carrière et la rémunération des agent-es** : revalorisation du quasi statut en agences de l'eau, retard de paiement des primes dans les lycées professionnels maritimes, reconnaissance des TSDD des laboratoires d'hydrobiologie dans le cadre du passage au RIFSEEP, création d'un corps d'établissement pour les PETPE de VNF ...

Enfin, la FSU a terminé son intervention par une évocation de la guerre qui plonge l'Ukraine dans le chaos et d'un avis de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme du 27 mai 2021 sur l'urgence climatique et les droits de l'homme : quand guerre et réchauffement climatique ont des effets cumulatifs voire synergisant sur les droits humains ...

Projets d'arrêtés relatifs aux élections professionnelles 2022

Le processus d'organisation des élections professionnelles prévues le 8 décembre 2022 se poursuit.

Une première salve de textes d'organisation, créant les instances, avait été examinée en CTM le 9 juillet 2021.

Ce CTM était sollicité sur la composition des futurs comités sociaux d'administration (CSA) qui vont remplacer les comités techniques (CT) et des nouvelles commissions administratives paritaires (CAP) : type de scrutin, nombre de représentant-es, équilibre femmes / hommes.

La FSU a redéposé des amendements présentés et rejetés en juillet 2021 :

La FSU est convaincue qu'on gagne en qualité quand les débats impliquent au premier chef les agent.es et leurs représentant.es du périmètre concerné. Ce pourquoi, elle ne cesse de revendiquer la création de CSA communs aux agences de l'eau, d'une part, et aux parcs nationaux, d'autre part. Mais face à l'opposition combinée des directeurs-rices des établissements concernés et de certaines organisations syndicales, l'administration a de nouveau rejeté nos amendements

La FSU a eu l'occasion de mettre en avant les risques spécifiques propres aux parcs nationaux. Elle demande en conséquence que des formations hygiène et sécurité puissent être créées dans les parcs nationaux, même si les effectifs pour chacun des parcs est inférieur à 200 agent.es. Les ISST et les directeurs-rices des parcs nationaux nous rejoignent dans cette attente. Adopté à l'unanimité des organisations syndicales, l'administration a finalement accepté cet amendement.

Sur ce point, la ténacité de la FSU a payé !

Projet d'arrêté restructuration relatif à la réforme de l'ENTE

De longs échanges sur la disparition programmée de l'ENTE et les conséquences humaines désastreuses qu'elle génère.

Appuyées de leurs représentant-es locaux-ales, toutes les organisations syndicales du CTM ont cherché à convaincre l'administration de l'erreur que constitue la fermeture de cette école dans laquelle elle se fourvoie.

A l'unanimité, elles ont adopté le vœu présenté par la CGT demandant à la ministre de revenir sur cette fermeture. Il est encore temps !



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Au-delà de la perte des missions qui ne seront pas toutes reprises dans le futur, la FSU a insisté sur les conséquences pour les personnels : toutes les réponses ne sont pas dans l'arrêté de restructuration examiné ce jour, loin s'en faut !

A court terme beaucoup d'inconnues : absence de visibilité sur les fiches de poste, abandon de missions, devenir des agent-es du site d'Aix en Provence, en particulier celles et ceux laissés.es sur le bord de la route, sans poste identifié. Estimé-es à 25, mais du fait d'un positionnement ségrégationniste de l'ENTPE (pas de C, quelques catégories A voire des B) ils et elles seront vraisemblablement plus de 30 !

A moyen terme, sont déjà envisagées de nouvelles restructurations, au-delà de deux à trois ans ...

Mais rien d'écrit, que de l'oral !

Enfin la FSU a insisté sur le rôle que le MTE doit jouer pour faire changer les comportements, et en particulier pour **la prise en compte des données environnementales dès la conception des projets**. L'ENTE, par le biais de la formation, est le bras du MTE pour ce faire. **Pour la FSU la fermeture de l'ENTE c'est aussi un renoncement à influencer sur le long terme.**

Rapport social unique (RSU)

La loi de transformation de la fonction publique a introduit de nouvelles dispositions en lieu et place du bilan social qui était réalisé annuellement.

Il s'agit maintenant de réaliser une base de données sociales concernant les agent-es relevant du comité social (services et établissements publics, pour le niveau ministériel), dématérialisée et dont les données peuvent être consultées et extraites par les membres du CSA (administration et représentant-es du personnel).

A partir des données contenues dans cette base, l'administration établit annuellement le rapport social unique sur l'année écoulée.

Les années 2020, 2021 et 2022 constituent des années de construction et de montée en puissance de cette base de données.

La FSU a salué le très gros travail des services sur ce premier rapport social unique. Elle a demandé à l'administration qu'elle prévoie une concertation sur la construction de cette base, les indicateurs choisis et leur utilisation. Elle a demandé que le rapport soit source de valeur ajoutée, avec des analyses, tendances, contextes.

Concernant les données 2020, très riches, la FSU s'est concentrée sur les dispositifs mis en œuvre pour la première fois cette année-là :

Sur les ruptures conventionnelles, la FSU a pointé la faiblesse des ruptures signées (40) au regard de la demande (233) et s'est interrogée sur la capacité budgétaire du ministère à y répondre. Comment les agent-es, qui se voient opposer un refus à leur demande peuvent-ils-elles rebondir ? Comment sont-ils-elles accompagnée-es ?

Sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité, les données figurant au RSU, déjà très fournies, ne permettent cependant pas d'analyser leur impact : évolutions par rapport aux années précédentes, durée de vacances des postes, cas d'application des articles 60 et 62 bis et les éléments de synthèse chiffrés sur les recours manquent. La FSU a demandé que ces données soient intégrées à la base de données sociales.

Nous avons pu relever cependant le très faible taux de postes pourvus dans de nombreux départements ainsi que le nombre important de postes ouverts n'ayant reçu aucune candidature.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

